



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

Service juridique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

légalement convoqué le 5 février 2021

se réunira à la Salle des fêtes
située 20 avenue du 8 mai 1945
à Villeneuve-la-Garenne :

Le 11 février 2021 à 14 heures

Ordre du jour

-Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020

ETHIQUE, DEONTOLOGIE ET AFFAIRES JURIDIQUES

1-Désignation du représentant de la Ville au conseil de surveillance de l'Hôpital Nord 92

AFFAIRES GENERALES

2-Modification du règlement intérieur des cimetières communaux

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3-Ouvertures dominicales de l'enseigne CARREFOUR du QWARTZ

4-Approbation de mesures exceptionnelles d'exonération des loyers et droits de place en soutien à la vie économique locale

5-Approbation de l'avenant n°4 à la concession de service relatif à l'exploitation et la gestion du marché d'approvisionnement

URBANISME

6-Bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2020

7- Déclassement et désaffectation d'une emprise cadastrée section n°181 sis 11, avenue Marc Sangnier à Villeneuve-la-Garenne

8- Déclassement et désaffectation d'une emprise cadastrée sections n°77, 136 et 138 sis 79, boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne

9-Promesse synallagmatique de vente des deux lots objets du périmètre de cession de l'appel à projets IMGP cadastrés section n°181 sis 11, avenue Marc Sangnier et section n°77, 136 et 138 sis 79, boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

10-Communication du rapport d'activité pour l'année 2019 du syndicat producteur et distributeur des eaux potables appelé « SENEIO »

11-Approbation de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Villeneuve-la-Garenne relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions mobilité métropolitaine

DEVELOPPEMENT DURABLE, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE DE LA VILLE

12-Adhésion à l'association du Réseau Français des Villes Educatrices

13-Communication du rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable

RESSOURCES HUMAINES

14- Création d'un poste de technicien territorial

15- Autorisation complémentaire de recruter des agents vacataires et fixation des taux de vacation

FINANCES

16-Débat d'orientation budgétaire 2021 pour le budget annexe de la régie autonome du parking du centre-ville


17-Débat d'orientation budgétaire 2021 pour le budget principal de la Ville

Communication des décisions municipales et des marchés publics à procédure « adaptée » et marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 décembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que « *aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent II, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant* ».

15 places assises seront installées pour le public.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 5 février 2021.

Le Maire,

Pascal PELAIN

